

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération  
n°2024.029

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin à dix-neuf heures quinze  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la  
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de  
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

En exercice : 14  
Présents : 12  
Procurations : 2  
Votants : 14

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,  
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY  
Jean-Paul, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, SENOTIER  
Sandrine, THOMAS Corinne.

Objet:  
Acceptation  
bénéfice contrat  
assurance vie

**Absents avec procuration :**

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES  
Christian.

Mme MAITREPIERRE Aline a donné procuration à MME PRON Bénédicte.

**Absent excusé :** /

**Absent non excusé :** /

**Secrétaire :** CARRE Christian

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2242-1 ;
- le courrier de la CNP Assurances reçu le 13 mai 2024 informant la commune du  
bénéfice du contrat d'assurance vie souscrit par Mme WELDIN Marcelle.

Par courrier reçu le 13 mai 2024, la CNP Assurances a informé la  
commune qu'elle était bénéficiaire du contrat d'assurance vie  
souscrit par Mme Marcelle WELDIN, décédée le 27 mai 2023 et qui  
résidait à Saint-Thibault.

Le montant du capital à verser au titre de cette assurance vie s'élève  
à 331 552,03 €.

Suite aux démarches effectuées auprès du centre des impôts, il  
s'avère que la commune est exonérée d'impôt au titre de l'article 794  
du Code Générale des Impôts.

En application de l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

Le conseil souhaite la prise en charge de la tombe par la Commune.  
M. le Maire propose que le conseil municipal lui rende hommage sur sa tombe.

M. CARRE indique que pour avoir échangé avec des personnes qui la connaissait, un futur espace des silos pourrait porter son nom.  
Plusieurs sites sont évoqués (port de plaisance, pointe...).

M. le Maire propose de faire une plaque pour déposer sur la tombe.

M. le Maire invite les personnes qui la connaissait à faire part en mairie de leurs témoignages.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** le bénéfice du contrat d'assurance vie souscrit par Mme Marcelle WELDIN décédée le 27 mai 2023, pour un montant de 331 552,03 €.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à l'acceptation et à l'encaissement de cette assurance vie.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 5 juin 2024

le Maire, Christian DELESGUES



le Secrétaire, M. CARRE Christian

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Christian Carre', written in a cursive style.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
Transmission en Préfecture  
**et de la publication en ligne**  
le 6 juin 2024